

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27  
présents : 22  
votants : 27  
Absent : 0  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 1

N° 011/2016

**OBJET : Marchés Publics**

**Définition d'une  
Procédure interne  
des marchés  
publics**

L'an deux mille seize  
le 29 du mois de Février à 19 heures  
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Février 2016.

Présents : Robert NARDELLI / Romain BIANCHI / Alexandra RUSSO / Philippe  
MINEUR / Serge DIGANI / Virginie GIMENEZ / Gracienne DODAIN / Jean-  
Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Eddie  
DEGIOVANNI / Charles BEVACQUA / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Jean-  
Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Mélanie MORINI /  
Taoufick FATFOUTA / Delphine BOLLARO / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Jean-  
Yves LESSATINI

Procurations : Christine DECORDIER Procuration à Catherine DINI / Sophie  
ESPOSITO Procuration à Romain BIANCHI / Philippe JANIN Procuration à Eddie  
DEGIOVANNI / Sonia CHAKROUNI Procuration à Nathalie DIGANI / José  
DRAGONI Procuration à Delphine BOLLARO

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI – Premier Adjoint au Maire de Drap.

oo

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les directives communautaires n° 2004/18/CE et n° 2004/17/CE du 31  
mars 2004,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et particulièrement son  
article L. 2122-22,

**Vu** l'article 28 du code des marchés publics, annexe du décret n° 2006-  
975 du 1er août 2006 modifié, portant code des marchés publics,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 7 avril 2014 portant délégation  
générale d'attribution au maire,

**Considérant** que l'actuelle réglementation applicable aux marchés  
publics laisse le soin à plusieurs égards aux acheteurs publics de  
déterminer ou de définir leurs politiques d'achat, dans le respect de la  
légalité du droit de la commande publique,

**Considérant** que le respect des grands principes fondamentaux de la  
réglementation des marchés publics recommande que ces règles  
internes propres à notre pouvoir adjudicateur soient formalisées à travers  
un guide interne d'achat,

**Considérant** que le principe de transparence des procédures visé à  
l'article 1<sup>er</sup> du code des marchés publics recommande que soit rendu  
public ce guide interne d'achat,

02/03/2016

le conseil municipal après en avoir délibéré,

**ADOpte :**

le guide interne de la commande publique fixant les règles de fonctionnement internes relatives à la passation des contrats et aux modalités de publicité et de mise en concurrence des marchés à procédure adaptée de la commune de DRAP ;

**Autorise :**

le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire précise tout l'intérêt de l'application par les services d'une telle procédure interne.

**Il est décidé** au Conseil Municipal de valider une telle procédure.

---

Compte rendu  
exécutoire après dépôt  
en préfecture le :  
02/03/2016  
et publication en mairie  
le : .../03/2016

---

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDINI

Maire de DRAP

